

Décision

Générale

colonial

Décision n° 601 du 20 avril 1946

n° 601

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence d'un mois à passer à Djibouti a été accordé, à compter du 20 avril 1946, au milicien de 2e classe Abdoullahy Moussa, n° mle 1314. Durant son congé, le milicien Abdoullahy Moussa percevra sa solde dégagée de tous accessoires.